

P.L.U.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
Communauté d'Agglomération du SICOVAL

COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

Vu pour être annexé à la délibération du 17/04/2013 approuvant
la 4^{ème} modification du P.L.U.

Le Plan Local d'Urbanisme



DOSSIER APPROBATION

4.3.– Liste des emplacements réservés modifiée

P.L.U.	Approuvé par D.C.M. le	18 décembre 2007
1 ^{ère} modification	Approuvé par D.C.M. le	21 janvier 2009
2 ^{ème} modification	Approuvé par D.C.M. le	7 juillet 2010
3 ^{ème} modification	Approuvé par D.C.M. le	7 juillet 2011
4 ^{ème} modification	Approuvé par D.C.M. le	17 avril 2013

Liste des Emplacements réservés

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
<u>I - Emplacements réservés à des voiries</u>			
1	Liaison RD 916 - RD 813 et principes d'échange et de désenclavement.	Département	37 922 m ²
1'	RD 916 – Aménagements de capacité entre le Palays et la RD 957c	Département	8935 m ²
2	Rectification d'une courbe sur la RD 79a	Département	1 500 m ²
2'	Aménagement du carrefour.	Commune	1 180 m ²
3	Liaison piétonne Chemin de la Graille vers Ramonville.	Commune	643 m ²
4	Rectification du tracé de la RD 79a.	Département	5 000 m ²
5	Principe de désenclavement et d'échange avec la liaison RD 916 - RD 813 du secteur compris entre le canal et l'autoroute.	Commune	1 545 m ²
6	Liaison piétonne vers Castanet	Commune	970 m ²
7	Création d'un piétonnier au lieu-dit « Camp Cubert ».	Commune	3 364 m ²
8	Prolongement d'une voie de circulation.	Commune	76 m ²
9	désenclavement des parcelles attenantes	Commune	58 m ²
10	Amélioration du carrefour.	Commune	32 m ²
<u>II - Emplacements réservés à des ouvrages publics</u>			
11	Aire d'accueil des gens du voyage.	Commune	290 m ²
12	Création d'équipements communaux à destination sportive, culturelle ou de loisirs et des services techniques	Commune	5 650 m ²
<u>III - Emplacements réservés à des installations d'intérêt général</u>			
Néant.			
<u>IV - Emplacements réservés à des espaces verts</u>			
15	Création d'un parc municipal.	Commune	1 416 m ²
16	Traitement paysager de l'entrée de l'agglomération.	Commune	2 372 m ²
18	Aménagement des abords du canal du Midi pour équiper la zone de bateaux logements.	Commune	7 430 m ²